

Parashat Vaéra – 5778

Ce Dévar Torah est dédié Léilouy Nishmat de mon beau père Z »L Aharon Ben Mbarka 5778

Zera Chimchone – Darouch 4 page 519 dans la nouvelle édition (5778)

Avant de commencer le Dévar Torah proprement dit rappelons les paroles de Hashem à Avraham Avinou dans **le Bérit Ben HaBétarim** (alliance entre les morceaux) Béréshit Ch. 15 v. 12-14 (l'essentiel). D'abord en Hébreu puis en Français :

וְיֵהִי הַשָּׁמֶשׁ לְבוֹא, וְתִרְדְּמָה נִפְלָה עַל-אַבְרָם; וְהָנָה אִימָה חֲשֵׁכָה גְדֹלָה, נִפְלְתָה עָלָיו.
יֵג וַיֹּאמֶר לְאַבְרָם, יְדַע תְּדַע כִּי-גֵר יִהְיֶה זְרַעְךָ בְּאֶרֶץ לֹא לָהֶם, וְעַבְדוּם, וְעָנּוּ אֹתָם--אַרְבַּע מֵאוֹת, שָׁנָה.
יֵד וְגַם אֶת-הַגּוֹי אֲשֶׁר יַעֲבֹדוּ, דָּן אֲנִי; וְאַחֲרֵי-כֵן יֵצְאוּ, בְּרִכְשׁ גָּדוֹל.

12. Le soleil étant sur son déclin, une torpeur s'empara d'Abram: tandis qu'une angoisse sombre profonde pesait sur lui.

13 Dieu dit à Abram: "Sache-le bien, ta postérité séjournera sur une terre étrangère, où elle sera asservie et opprimée, durant quatre cents ans.

14 Mais, à son tour, la nation qu'ils serviront sera jugée par Moi; et alors ils la quitteront avec de grandes richesses.

Mais en réalité l'esclavage d'Egypte n'a duré que 210 ans.

Zera Chimchone – Darouch 4 page 519 dans la nouvelle édition (5778)

A propos du verset de notre Parasha (Exode Ch. 6 v. 12)

וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה, לִפְנֵי הַשֵּׁם לֵאמֹר: הֲבֵן-יִשְׂרָאֵל, לֹא-שָׁמְעוּ אֵלַי, וְאִיךָ יִשְׁמְעֵנִי פְרָעֹה, וְאֲנִי עֶרְל שְׂפִתַּיִם .

Mais Moïse s'exprima ainsi devant l'Éternel: "Quoi! les enfants d'Israël ne m'ont pas écouté et Pharaon m'écouterait, moi qui ai la parole embarrassée!"

Rashi commente : **Et comment Pharaon m'écouterait-il.** On trouve l'un des dix raisonnements *a fortiori* [à plus forte raison - קל וחומר] qui figurent dans la Tora (au nom du Midrach - Beréchith rabba).

On a une objection explicite à ce raisonnement *a fortiori* : dans quel état étaient les enfants d'Israël ? Ils avaient **l'esprit oppressé** [ce qui n'était pas le cas de Pharaon plus susceptible d'écouter Moshé] comme nous le voyons dans le verset (Exode Ch. 6 v 9) :

וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה כֵּן, אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל; וְלֹא שָׁמְעוּ, אֶל-מֹשֶׁה, מִקִּצְרֵי רוּחַ, וּמֵעֲבֹדָה קָשָׁה.

Moïse redit ces paroles aux enfants d'Israël mais ils ne l'écouterent point, ayant l'esprit oppressé par une dure servitude.

De plus, une autre difficulté se présente à nous, lorsque notre verset mentionne « **moi qui ai la parole embarrassée** » que vient-il rajouter au raisonnement *a fortiori* ? Il ne s'intègre pas dans ce raisonnement *a fortiori*. La raison pour laquelle les enfants d'Israël n'ont pas écouté Moshé n'est pas due au fait qu'il était « **avait la parole embarrassée** ». Et de plus, on objecte au verset (Exode Ch. 4 v 1) où Moshé dit à Hashem :

וַיַּעַן מֹשֶׁה, וַיֹּאמֶר, וְהֵן לֹא-יֵאֱמִינוּ לִי, וְלֹא יִשְׁמְעוּ בְקוֹלִי: כִּי יֹאמְרוּ, לֹא-נִרְאָה אֵלֶיךָ הַשֵּׁם .

Moïse prit la parole et dit : "Mais certes, **ils ne me croiront pas** et ils n'écouteront pas ma voix, parce qu'ils diront : L'Éternel ne t'est point apparu."

D'où Moshé pouvait-il savoir si les Hébreux allaient l'écouter ou non ?

Pour répondre à ces questions, introduisons d'abord ce que les sages enseignent dans le premier chapitre du traité de Talmoud Bérakhot (page 9 folio b) à propos du verset avant la sortie d'Egypte

דְּבַר-נָא, בְּאֶזְנֵי הָעָם; וְיִשְׁאַלוּ אִישׁ מֵאֵת רֵעֵהוּ, וְאִשָּׁה מֵאֵת רֵעוּתָהּ, כְּלִי-כֶסֶף, וְכֵלֵי זָהָב .

Dis s'il te plait au peuple que chacun ait à demander [emprunter] à son voisin et chacune à sa voisine, des ustensiles d'argent et des ustensiles d'or.

Le Talmoud commente ce verset de la manière suivante « Va vers le peuple, et dis leur, s'il vous plait, que chacun demande à son voisin (un prêt) afin que ce Tsadik (Avraham Avinou) ne puisse pas dire que le décret [dans Guézérat Ben Habétarim] qui spécifiait «**où elle sera asservie et opprimée** » a été accompli (en Egypte par l'esclavage) mais que la fin du même décret «**alors ils la quitteront avec de grandes richesses** » n'a pas été réalisé.

Là aussi nous avons une difficulté !!! Si Hashem a promis qu'après que ce soit réalisé « où elle sera asservie et opprimée » se réalisera également « alors ils la quitteront avec de grandes richesses », pourquoi faut-il cette demande (de demander aux voisins) qui ressemble à une **ruse** et une **tricherie** ? [C'est un prêt qui ne sera pas rendu]. Hashem aurait dû leur donner cette grande richesse directement, explicitement.

De plus que signifie « **pour que ne dise pas ce tsaddik ?** », c'est comme si Hashem agissait ainsi afin qu'Avraham n'ait pas de ressentiment ; mais indépendamment de cela Hashem, qui peut tout, **était tenu d'accomplir** la parole qu'il a promise « Mais, à son tour, la nation qu'ils serviront sera jugée par moi ; et alors **ils la quitteront avec de grandes richesses** ».

Pour répondre à toutes ces interrogations, il nous faut remarquer qu'à chaque fois que l'on relate dans la Parasha que Hashem veut délivrer Israël d'Egypte, **la Torah mentionne également l'oppression** וְהָלַךְ **et le dur asservissement** que leur ont fait subir les Egyptiens.

C'est ce que nous voyons au début de la parole de Hashem à Moshé (Exode Ch. 3 v7)

וַיֹּאמֶר הַשֵּׁם , רָאֵה רָאִיתִי אֶת-עַבְדִּי עַמִּי אֲשֶׁר בְּמִצְרָיִם; וְאֶת-צָעֲקוֹתָם שָׁמַעְתִּי מִפְּנֵי נִגְשָׁיו, כִּי יָדַעְתִּי אֶת-מַכְאֲבָיו

L'Éternel poursuivit: "J'ai vu, j'ai vu l'humiliation de mon peuple qui est en Égypte; j'ai accueilli sa plainte contre ses oppresseurs, **car je connais ses souffrances**.

Une difficulté se présente, car **pourquoi faire dépendre la raison de la délivrance d'Israël d'Egypte de la difficulté de l'exil** [les souffrances] ? Apprend le du fait que le temps de la délivrance est **révolu** et si ce temps de la délivrance n'est pas encore révolu pourquoi le verset (ch. 3 v 16) dit-il וְהָלַךְ וְהָלַךְ וְהָלַךְ וְהָלַךְ **je me suis souvenu de vous**, et pourtant ce ne serait pas encore le moment de se souvenir. Mais c'est évident qu'il faut dire que du fait **qu'il y avait la dureté de l'asservissement** [que mentionne la Torah] alors on a moyen de réfléchir et dire que cette dureté de l'esclavage **a complété le temps prévu** (400 ans) de l'esclavage comme l'ont expliqué les commentateurs.

Cependant cette réponse convient **selon l'attribut de miséricorde** (midat harahamim), qui lorsqu'il y a un doute à égalité (50/50) alors l'attribut de miséricorde **fait tendre vers la bonté**,

mais l'attribut de justice rigoureuse (Midat Hadin) a encore une porte ouverte pour dire que **le temps n'est pas encore révolu**. C'est pour cette raison que chaque fois que la Torah mentionne la délivrance d'Israël **elle mentionne également les duretés de l'asservissement**. C'est-à-dire que c'est cette dureté de l'asservissement qui induit de les faire sortir d'Égypte, car même si tu dis que la dureté ne complète pas [les années manquantes], malgré tout ils doivent sortir de l'emprise de l'Égypte tout de même car il les a **tyrannisé avec dureté** בפרך [Rashi : Avec dureté (befarèkh) Avec un dur servage, qui brise (mefarèkheth) le corps et le met en pièces] au contraire du din/de la loi [c'est-à-dire que l'esclavage en Égypte était d'une dureté et d'une oppression bien au-delà que celle décrétée par Hashem ; les Hébreux étaient en esclavage pas en camps d'extermination] comme nous avons développé cette notion pour la Parasha de Shémot à propos du verset :

וַיֵּשֶׁב מֹשֶׁה אֶל-הַשֵּׁם , וַיֹּאמֶר: אֲדֹנָי, לָמָּה הִרְעַתָּה לְעַם הַזֶּה--לָמָּה זֶה, שְׁלַחְתָּנִי.

Moïse retourna vers le Seigneur et dit : "Mon Dieu, pourquoi as-tu rendu ce peuple misérable ? Dans quel but m'avais-tu donc envoyé ?

(Voir Zera Chimchone parashat Chémot – Drouch 15)

C'est pourquoi, Hashem a dit à Moshé (Exode ch. 3 v7) au début (de sa mission)

וַיֹּאמֶר הַשֵּׁם , רָאה רְאִיתִי אֶת-עַבְדִּי עִמִּי אֲשֶׁר בְּמִצְרַיִם; וְאֶת-צַעֲקוֹתָם שָׁמַעְתִּי מִפְּנֵי נִגְשָׁיו, כִּי יָדַעְתִּי אֶת-מַכְאֲבָיו.

L'Éternel poursuivit : "J'ai vu, j'ai vu l'humiliation de mon peuple qui est en Égypte; j'ai accueilli sa plainte contre ses oppresseurs, car je connais ses souffrances.

וְאֵרָד לְהַצִּילוֹ מִיַּד מִצְרַיִם, וְלִהְעֲלֹתוֹ מִן-הָאֶרֶץ הַהִוא, אֶל-אֶרֶץ טוֹבָה וְרוּחָהּ, אֶל-אֶרֶץ זָבַת חֶלֶב וְדָבָשׁ--אֶל-מְקוֹם הַכְּנַעֲנִי, וְהַחִתִּי, וְהָעַמֹּרִי וְהַפְּרִזִּי, וְהַחִיִּי וְהַיְבוּסִי.

Je suis donc descendu pour le délivrer de la puissance égyptienne et pour le faire monter **de cette terre-là** dans une contrée fertile et spacieuse, dans une terre ruisselante de lait et de miel, où habitent le Cananéen, le Héthéen, l'Amorréen, le Phérézéen, le Hévéen et le Jébuséen.

C'est-à-dire du fait qu'il les **a tyrannisés** « **Béfarekh** », avec **une dureté extrême** je veux les sauver des mains des Egyptiens, et au moins les faire monter **de cette terre-là** [et pourquoi le verset précise-t-il « **de cette terre-là** » qui semble en trop ?] et seulement de celle-ci, c'est-à-dire qu'ils ne termineront pas le temps de la Galout (de l'exil) en Égypte mais dans d'autres exils. Et de même on voit un peu plus loin (Exode Ch. 3 v9 et 19) :

וַעֲתָה, הִנֵּה צַעֲקַת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל בָּאָה אֵלַי; וְגַם-רְאִיתִי, אֶת-הַלֶּחֶץ, אֲשֶׁר מִצְרַיִם, לְחִצִּים אֹתָם.

9. Oui, la plainte des enfants d'Israël est venue jusqu'à Moi; oui, j'ai vu la tyrannie dont les Égyptiens les accablent.

וְאֵנִי יָדַעְתִּי--כִּי לֹא-יִתֵּן אֹתְכֶם מֶלֶךְ מִצְרַיִם, לְהִלָּךְ: וְלֹא, בְּיַד חֲזָקָה

19. Or, je sais que le roi d'Égypte ne vous laissera point partir, pas même en présence d'une puissance supérieure.

Et Rashi explique : **Le roi d'Égypte ne vous donnera pas la permission de partir** si je ne lui montre pas « **une main forte** » [fin du verset], c'est-à-dire : *aussi longtemps que je ne lui aurai pas fait connaître ma main puissante, il ne vous permettra pas de partir.*

C'est-à-dire que Pharaon aura un argument de dire que les duretés de l'asservissement n'ont pas complété le compte des années, et il ne les laissera pas sortir. Et Moi je viendrai vers lui avec « **une main puissante** », dans une approche « de deux choses l'une » même si tu n'acceptes pas, toi Pharaon, que le compte est fini malgré tout, tu les as tyrannisés avec une trop grande dureté (Béfarekh), contrairement au dine (la loi) et il faut que tu les renvoies et qu'ils complètent le décompte dans d'autres endroits.

C'est ce que signifie « פֶּקֶד פְּקִדְתִּי אֲתֶכֶם, וְאֶת-הָעֲשׂוּי לָכֶם בְּמִצְרַיִם » **Je me suis souvenu de vous et de ce qui vous a été fait en Egypte**. C'est-à-dire que d'un côté פֶּקֶד פְּקִדְתִּי אֲתֶכֶם « **je me suis souvenu de vous** » c'est-à-dire que d'après le côté « bonté » (Hessed) les difficultés de l'asservissement ont complété le compte des années. Et si le côté justice rigoureuse vient accuser que les années ne sont pas révolues, alors il y a la suite du verset וְאֶת-הָעֲשׂוּי לָכֶם בְּמִצְרַיִם « **et ce qui vous a été fait en Egypte** » du fait qu'il ont eu un asservissement trop fort, et comme le fait que les duretés de l'asservissement ont complété ou non les années d'esclavages n'est pas un argument complètement probant [clair], Israël ne peut pas réclamer **avec certitude** la grande richesse que Hashem leur a promis car cela ne dévient automatique qu'après avoir fini les années d'esclavage et « **celui qui fait sortir de son prochain doit apporter la preuve** » (Hamotsi Méhavéro Alav Haréaya) et de ce fait Hashem leur a ordonné de faire ce stratagème de demander aux Egyptiens. Mais après que cette richesse soit passée entre les mains des Hébreux, ce sont les Egyptiens qui sont demandeurs et qui veulent faire sortir des mains des Hébreux (les richesses prêtées), et c'est eux qui doivent apporter la preuve de considérer avec certitude que les difficultés de l'Esclavage n'ont pas complété le décompte (des 400 ans) [à eux s'applique maintenant le principe « Hamotsi Méhavéro Alav Haréaya »]

Lorsque Moshé a entendu cela il a dit (Exode Ch. 6 v. 12) « Quoi ! Les enfants d'Israël ne m'ont pas écouté et Pharaon m'écouterait, moi qui ai la parole embarrassée ! », c'est-à-dire, peut être les enfants d'Israël ne **vont pas me croire** lorsque je leur dirai que « les difficultés de l'esclavage n'ont pas complètement complété le décompte et alors **ils n'écouteront pas ma voix** de demander aux Egyptiens (les richesses) avec ce stratagème, car ils diront Hashem (Havaya) ne t'est pas apparu, (Hashem) c'est-à-dire l'attribut de miséricorde (Havaya), car du point de vue de l'attribut de miséricorde, il est évident que la rudesse de l'asservissement a complété le nombre des années et ils doivent bénéficier de cette grande richesse **sans aucune ruse**. Et c'est ce que disent nos sages (dans le Talmud Bérakhot rapporté plus haut) « afin que ce Tsaddik (Avraham) ne dise pas «**où elle sera asservie et opprimée** » a été accompli (en Egypte par l'esclavage) et du point de vue de l'attribut de bonté, **qui est la qualité d'Avraham**, la rudesse de l'asservissement a complété les années mais que la fin « **alors ils la quitteront avec de grandes richesses** » n'a pas été réalisé.

De même la Torah nous dit (Exode ch. 6 v 5)

וְגַם אֲנִי שָׁמַעְתִּי, אֶת-נַאֲקַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל, אֲשֶׁר מִצְרַיִם, מֵעַבְדִּים אֹתָם; וְאָזְכֹּר, אֶת—בְּרִיתִי.

Et Moi aussi, j'ai entendu les gémissements des enfants d'Israël, asservis par les Égyptiens et je me suis souvenu de mon alliance.

לִכֵּן אָמַר לְבְנֵי-יִשְׂרָאֵל, אֲנִי הַשֵּׁם, וְהוֹצֵאתִי אֶתְכֶם מִתַּחַת סִבְלַת מִצְרַיִם, וְהִצַּלְתִּי אֶתְכֶם מֵעַבְדֹתָם; וְגִאֲלְתִּי אֶתְכֶם בְּזְרוּעַ נְטוּיָה, וּבְשִׁפְטִים גְּדֹלִים. ז וְלִקְחֹתִי אֶתְכֶם לִי לְעָם, וְהִיִּיתִי לָכֶם לֵאלֹהִים

Donc, parle ainsi aux enfants d'Israël: 'Je suis l'Éternel! Je veux **vous faire sortir** des tribulations de l'Égypte et **vous délivrer** de sa servitude; et je **vous délivrerai** avec un bras

étendu, à l'aide de châtiments terribles. Je vous **prendrai pour peuple**, je deviendrai votre Dieu;

La Torah utilise **les 4 termes de délivrances**, en regard des 4 autres exils afin de nous dire (en allusion) que cette délivrance ne sera pas complète, car la dureté de l'asservissement n'a pas complètement finalisé le décompte des années (les 400 ans) mais seulement Hashem veut les faire sortir d'Égypte **et ensuite compléter** les années d'Exil dans les autres exils. Et de même on voit cela dans le verset (Exode Ch 6 v11)

בא דבר, אל-פרעה מלך מצרים; וישלח את-בני-ישראל, מארצו

Va, dis à Pharaon, roi d'Égypte, qu'il laisse partir **de son pays** les enfants d'Israël.

C'est-à-dire qu'il les fasse sortir **de son pays** [qui est superflu], même s'ils ont à compléter le décompte ailleurs par la suite.

Et lorsque Moshé Rabbénou a tenu ces propos aux enfants d'Israël ils ne l'ont pas écouté (ils n'ont pas accepté) que la raison de la délivrance était « **ayant l'esprit opprimé par une dure servitude.** » ומעבדה קשה, וקצור רוח, ומקצר רוח, que les Egyptiens leur faisaient subir, comme le montrent les quatre langages de délivrance qui indiquent qu'il leur faut compléter les années. C'est pour cela que Moshé dit à Hashem **הן בני-ישראל, לא-שמעו אלי** **Quoi ! les enfants d'Israël ne m'ont pas écouté**, pour être délivrés, car la dureté de l'asservissement n'a pas complété le décompte [des 400 ans], ואיך ישמעני פרעה, et comment Pharaon m'écouterait-il ? (de ce même argument). Et maintenant le raisonnement a fortiori marche bien et on ne peut plus le contredire.

L'intention du verset lorsqu'il rajoute **ואני ערל שפתיים**, « **moi qui ai la parole embarrassée** » c'est pour dire « moi je ne peux pas dire à Pharaon que les duretés de l'asservissement ont complété le décompte des années » ou aussi dire que le moment de la Guéoula, de la délivrance est venu car si c'était vraiment le temps de la délivrance était arrivé je ne serais pas avec **la bouche embarrassée** et c'est sûr que si j'ai la bouche embarrassée cela signifie qu'Israël n'a pas encore été réparé et ils ne sont pas aptes à la délivrance, c'est-à-dire que lors du don de la Torah Moshé a été guéri (comme on le voit dans le Midrash Rabba , 1,1) car à ce moment la Zohamat Hanahash, **l'impureté du serpent**, a été annulée de nos ancêtres (Voir Talmoud Chabbat 146a) et s'ils n'avaient pas fauté avec le veau d'or ils auraient été libres de l'asservissement aux autres nations.

Il est connu qu'en Égypte Israël a réparé le פגם / le défaut de quatre générations qui les ont précédé : la génération de Enoch, celle du déluge (Maboul), celle de Sédoum et celle de la tour de Babel (Dor Hahaflagua), ce que nous voyons des premières lettres des mots du verset (Exode Ch. 6 v7) **הפלה, אנוש, מבול, סדום, מבו, אנוש, הפלה** sont les premières lettres de **המוציא אתכם, מתחת סבלות**. Et face à ça Moshé Rabbénou a également été réparé car il était équivalent à tout Israël comme l'ont écrit les Mékoubalim (voir à ce propos Assara Maamarot de Rabbi Menahem Azaria Mipano). En effet :

1. En regard du fait que l'océan a envahi le tiers de la planète (voir Rachi sur Genèse Ch. 6 v4) lors de la **génération de Enoch**, alors a été décrété que tout **nouveau-né mâle serait jeté dans le fleuve** (ce que Moshé a subi);

2. En regard de la **génération du déluge** pour laquelle Noa'h a eu l'ordre **עֲשֵׂה לְךָ תֵבַת** עֲצֵי-גֹפֶר Fais-toi une **arche** de bois de gôfèr; il est dit à propos de Moshé Rabbénou (Exode Ch. 2 v3) **וְלֹא-יִכְלֶה עוֹד, הַצְפִּינוּ, וְתִקַּח-לּוֹ תֵבַת גֹּמָא** Ne pouvant le cacher plus longtemps, elle lui prépara un **berceau** de jonc (une arche).
3. En regard des **gens de Sedom** (lors du sauvetage de Loth) **אֶת-הָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר-פָּתַח הַבַּיִת, הֵכִינוּ בַסּוּרִים** Et les hommes qui assiégeaient l'entrée de la maison, **ils les frappèrent d'éblouissements** ; et donc le berceau de Moshé était complètement fermé et il y est resté dans l'obscurité ce qui n'était pas le cas de l'arche de Noa'h.
4. Et en regard de la **génération de la tour de Bavel** (Dor Hahaflagua) dont le langage a été confondu (avant il y avait une seule langue et ensuite il y a eu séparation entre plusieurs langues), Moshé a eu la parole embarrassée (**עָרַל שְׂפָתָיו**)

Et Pharaon a bien répondu en disant que s'il est véridique que tous les פגמים défauts ont été réparés, et que le moment de la Guéoula / délivrance est arrivé alors Moshé n'aurait pas dû rester avec la parole embarrassée car s'ils avaient terminé le temps de l'exil (les 400 ans) alors tous les défauts auraient été réparés, et toute la Zohamat Hanahash (l'impureté du serpent) aurait été annulée même avant le don de la Torah.